## DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON

## MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-

Nombre de Membres En exercice : 11 Présents : 7

**SEANCE DU 25 JUIN 2024** 

=-=-=

Pouvoirs : 2 Absents excusés : 4

Oui ont pris part à la délibération : 09

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 du mois de juin à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents: Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux -

Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Membres **Pouvoir** : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme PECHARD à Mme ROURE

Absents excusés: M. VINCENT - Mme SAUQUET - M. CALMET - Mme PECHARD

## 3 - INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU

Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par des administrés.

Afin de les soutenir et de les aider à surmonter leurs difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de 9 personnes pour un montant total de 2 454.23 €.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles;
- CONSIDERANT la situation délicate des demandeurs, PREND ACTE
- De l'information qui leur a été donnée par Madame la Vice-présidente relative à la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA des factures ci-dessus référencées pour un montant total de 2 454.23 €.

Pour extrait conforme, le 26 juin 2024.

Signé : La Vice-présidente Véronique VIENOT